



REGROUPEMENT
DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES
AUTONOMES
JEUNESSE
DU QUÉBEC

**Mémoire sur la Stratégie de renforcement de l'autonomie locale
en matière de soutien à la jeunesse**

Déposé dans le cadre du renouvellement du Plan d'Action Jeunesse
du gouvernement du Québec

Décembre 2019

Table des matières

PRÉAMBULE	2
CONTEXTE	2
INTRODUCTION	3
LE RENFORCEMENT DE L'AUTONOMIE LOCALE EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA JEUNESSE	4
CONCLUSION	8
ANNEXE 1- LISTE DES MEMBRES PAR RÉGION	IX
ANNEXE 2 : PORTRAIT ET SITUATION DES JEUNES QUE NOUS REJOIGNONS	X
JEUNES DE LA RUE	X
JEUNES MARGINAUX(ALES)	XI
JEUNES DÉCROCHEUR (EUSE)S.....	XII
JEUNES DÉSENGAGÉ(E)S.....	XIII
JEUNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ	XIV
JEUNES AVEC BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL	XIV



Préambule

Véritable levier pour l'action communautaire autonome jeunesse, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) défend et représente les intérêts de ses quelque 63 membres qui à eux seuls rejoignent chaque année près de 300 000 jeunes au parcours de vie différencié (Annexe 1). Depuis 1991, nous soutenons les organismes qui travaillent en approche globale auprès des jeunes de 12 à 35 ans. Notre mission est de reconnaître le potentiel des jeunes aux parcours de vie différenciés et de porter leurs voix et celles des organismes qui les accompagnent auprès de la population et des instances publiques. Répartis dans 9 régions du Québec, nos membres ont des pratiques diversifiées et complémentaires.

Contexte

Le ROCAJQ est fier de participer à la consultation du gouvernement dans le cadre du renouvellement de la stratégie jeunesse du Québec.

Trois consultations locales, à Montréal, à Québec et au Saguenay, ont été réalisées dans le but de prendre le pouls de nos membres, afin de refléter le plus fidèlement possible leurs enjeux et ceux des jeunes qui les fréquentent. La diversité de pratiques et l'enracinement dans leur communauté sont ainsi mis davantage en évidence, ce qui démontre un réseau fort d'un très grand champ d'action pour rejoindre les jeunes aux parcours de vie diversifiés (Annexe1). Il est important de préciser que ces jeunes ne sont pas uniquement issus des familles dysfonctionnelles, en difficulté ou défavorisées et que leurs besoins requièrent un accompagnement soit sur du long terme soit d'une façon plus ponctuelle. C'est pourquoi ils se tournent vers les organismes communautaires autonomes davantage adaptés à leurs besoins. Vous trouverez un portrait plus détaillé de ces jeunes dans l'Annexe 2.

Nous sommes convaincus que la stratégie jeunesse est l'outil nécessaire pour relever les défis qui attendent ces jeunes au cours des prochaines années. Cependant, nous trouvons que celle-ci, dans sa forme actuelle, ne s'adresse pas et ne rejoint pas suffisamment les jeunes aux parcours de vies différenciés. Les enjeux et besoins de ces derniers vont au-delà des sept axes tels que proposés; ils découlent directement des besoins de base de la pyramide de Maslow, à savoir se loger, se nourrir et s'épanouir dans un milieu sécuritaire. De plus, la présentation actuelle ne semble pas inclure suffisamment les jeunes de la diversité ou marginalisés issus de la diversité LGBTQ+, les minorités visibles, ni les personnes handicapées. Elle n'est pas présentée et expliquée d'une façon inclusive et des ajustements majeurs sont nécessaires.

Au ROCAJQ, nous croyons que cette responsabilité doit être partagée, et une co-construction entre les jeunes issus de toutes les sphères socio-économiques et le gouvernement sera de mise. Heureux de faire partie des partenaires de choix du gouvernement, nous sommes persuadés qu'ensemble nous pourrions ajuster la stratégie de la Politique jeunesse afin de nous assurer que tous les jeunes, même les plus vulnérables, s'y retrouvent à titre égal et que celle-ci réponde à leurs préoccupations (réalités).

Ce mémoire présente les constats et les recommandations du ROCAJQ et de nos 63 organismes membres.



Introduction

Les jeunes d'aujourd'hui sont diversifiés, branchés, engagés sur le plan social et ouverts sur le monde. Tout de même, plusieurs parmi eux font face à des défis comme la pauvreté, l'insuffisance alimentaire, l'itinérance, l'exclusion sociale, la cyberintimidation, le décrochage scolaire, les problèmes de santé mentale et de dépendance, la prostitution juvénile... Ces jeunes, qu'on appelle plus communément jeunes aux parcours de vie différenciés, sont rarement interpellés par les instances politiques. De plus, ayant décroché du système social, ils font rarement appel d'aide aux instances gouvernementales, institutions publiques et parapubliques.

Le milieu communautaire, davantage présent sur le terrain, est celui vers lequel ces jeunes se tournent en premier lieu. En ce sens, les organismes communautaires sont bien placés pour établir un lien de confiance avec ces jeunes et répondre efficacement à leurs besoins en constante mutation.

Il est important de se rappeler que, oui, ces jeunes deviendront bientôt les parents, les travailleurs dans la force de l'âge, mais qu'actuellement ils sont des êtres humains en construction qui ont besoin de temps et d'espace pour développer leur identité, leur appartenance à un groupe et leur estime de soi. Leurs premières expériences et leur vulnérabilité peuvent influencer leur parcours et leurs choix et ainsi, influencer leur développement. Il est donc impératif de prendre en compte, dans l'élaboration des stratégies et politiques, leurs enjeux et réalités.

Les axes d'intervention tels qu'abordés par la stratégie jeunesse en vigueur touchent une minime partie des défis des jeunes à parcours de vie différencié. Effectivement, la formulation des axes semble déjà sous-entendre qu'un jeune ait accès à de la nourriture, à des installations sportives, à des possibilités de transport (actif ou non) et ne soit pas en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

Avant que certains soient préoccupés par la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi, l'entrepreneuriat, l'environnement et la culture, il arrive souvent que ces derniers se demandent d'abord où se loger, quoi manger, comment sortir de leur milieu de vie toxique et dangereux (toxicomanie, prostitution, violence, maltraitance). Nous allons donc ajouter ces enjeux aux axes déjà proposés. Si nous incluons tous les jeunes en situation d'exclusion sociale et de vulnérabilité telles : difficultés scolaires (41 %¹), intimidation, détresse psychologique (37,3%²), troubles du sommeil, anxiété (66%³) incluant écoanxiété et stress de performance, itinérance, etc., il s'agit de plus de la moitié des jeunes du Québec. Les axes actuels de la stratégie, ainsi que de la stratégie jeunesse en milieu municipal ne semblent donc pas viser une grande partie de la jeunesse.

C'est par souci de rejoindre ces jeunes et tous les jeunes que le ROCAJQ s'implique dans la stratégie de renforcement de l'autonomie locale en matière de soutien à la jeunesse.

¹ IRIS, *Portrait de la situation dans les écoles du Québec*, en ligne, https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/IRIS_etude_condition_de_travail_education_aout2018_WEB.pdf

² Fondation jeunes en tête, *Portrait du bien-être des jeunes au Québec*, Édition 2019, en ligne, <https://fondationjeunesentete.org/data/1-ensemble-du-quebec-definitif.pdf>

³ Sondage Léger et Léger : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1246446/anxiete-sondage-leger-quebec>



LE RENFORCEMENT DE L'AUTONOMIE LOCALE EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA JEUNESSE

Il est essentiel que les jeunes soient appuyés dans leurs transitions, grâce à des ressources présentes dans leurs communautés. Plusieurs mesures de la Stratégie vont dans ce sens.

À cet égard, par la présente mesure, le **Secrétariat à la jeunesse** et le **ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire** se sont unis pour renforcer l'action et l'autonomie locales en matière de soutien à la jeunesse. En concordance avec la nouvelle gouvernance de proximité établie à l'échelle des autorités locales, telles que les municipalités régionales de comté (MRC) ou des organismes équivalents comme les agglomérations urbaines, celles-ci peuvent se qualifier et recevoir un appui financier pour agir avec les jeunes et auprès d'eux.

La plupart des MRC et des organismes équivalents ainsi que plusieurs municipalités locales sont sensibles aux défis que doivent relever les jeunes et montrent une volonté à les y aider.

Ainsi, les MRC et les organismes équivalents pourront solliciter une aide gouvernementale visant, à leur échelle ou à l'échelle plus locale :

- à mener des consultations;
- à élaborer une stratégie;
- à mettre en place des comités consultatifs sur la jeunesse ou, s'ils existent, à leur donner davantage de place, d'influence ou de moyens;
- à financer des initiatives ponctuelles inédites et qu'elles jugent prioritaires pour leur territoire.

Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du Gouvernement du Québec, le Secrétariat à la jeunesse, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a lancé un deuxième appel à projets visant la mise en œuvre de stratégies jeunesse en milieu municipal pour l'année 2018-2019.

Sur le site du Secrétariat à la jeunesse, il est nommé que le SAJ, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités travaillent conjointement à la réalisation du projet.

Il serait important de nommer les autres partenaires qui travaillent également à la réalisation de cette mesure, soit : Citoyenneté Jeunesse, le ROCAJQ et le RMJQ.



Constats et recommandations

Le ROCAJQ (Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse) s'implique dans la réalisation de la mesure depuis presque deux ans, d'abord au comité des partenaires. Puis, au soutien concret des MRC et municipalités via un service de soutien personnalisé (service-conseil) par deux conseillers aux membres et municipalités, qui par leurs expertises complémentaires peuvent concrètement soutenir les chargés de projet et les outiller afin de permettre une atteinte des objectifs et le succès des démarches.

Riche de nos expériences et apprentissages depuis le jour 1 de notre implication, voici les constats et nos recommandations pour la prochaine stratégie jeunesse et plan d'action.

Comité des partenaires :

Le fait d'avoir un comité des partenaires est une excellente initiative, car il permet sincèrement d'avoir une vision complémentaire et permet un accompagnement complémentaire des MRC et municipalités réalisant une démarche.

La mise sur pied de ce type de comité fut laborieuse, entre autres en raison du manque de connaissance du rôle et des missions des différents partenaires. L'exercice de clarifier les rôles de ceux-ci fut long, mais en même temps essentiel et instructif. Le ROCAJQ salue la mise sur pied de ceux-ci, car elle est garante du succès de la mesure.

Il est normal, lors de la naissance de comité dont les membres n'ont aucune expérience ensemble, de prendre du temps avant de se trouver des méthodes de travail et de réaliser un plan de travail.

Un des constats est le besoin que le SAJ ait suffisamment de ressources humaines, afin non seulement d'assurer une stabilité dans le comité, mais aussi pour qu'une personne puisse vraiment y accorder du temps (suivis des comités, de mandats, etc.).

Recommandations

1. Avoir une stabilité au sein du comité des partenaires.
2. Clarifier, dès l'arrivée de nouveaux partenaires au comité ou changement de ceux-ci, les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires dans cette mesure.
3. Soutenir financièrement la démarche en termes de ressources humaines au sein du SAJ, afin de s'assurer d'une stabilité et de l'avancée de cette mesure.
4. Réaliser une rencontre de présentation des partenaires du comité et des partenaires en soutien aux municipalités et MRC dans la démarche, dès l'acceptation, aiderait grandement la sélection des projets.
5. Permettre aux partenaires du comité d'avoir accès au formulaire de demande lié à la demande, car cela permettrait de mieux outiller et soutenir les différentes démarches de façon personnalisée. Au niveau légal, les partenaires pourraient signer un formulaire de consentement au respect de la confidentialité des documents, si nécessaire.



Soutien financier de la démarche

Suite à ces deux années d'implication du ROCAJQ, tant au sein du comité des partenaires de la Stratégie jeunesse en milieu municipal qu'à titre d'acteur concret dans la démarche, nous avons observé que le succès de celle-ci est étroitement lié aux ressources financières et humaines investies dans la démarche.

Depuis l'an un, plusieurs modifications ont été apportées en termes de sommes versées aux MRC et municipalités et des démarches financées (20 000 \$ pour un projet, 50 000 \$ pour des projets portés par des organismes et partenaires de municipalités, etc.).

Aussi, la question des sommes investies par les différents partenaires, du financement de la démarche, ainsi que des coûts et sommes souhaitées par les MRC et municipalités ont souvent été abordées et objets de discussion.

Pour le ROCAJQ, nous avons investi du temps et nous sommes allés chercher des partenaires financiers, car il nous importe que cette mesure se passe bien et c'est une réelle occasion de pouvoir soutenir, accompagner les municipalités et influencer positivement les démarches dans les MRC et municipalités. Nous voyons cette mesure comme une opportunité et une occasion d'encourager les MRC et municipalités à consulter, inclure et se rapprocher des jeunes.

Recommandations

1. Hausser le financement, tant au niveau des mesures concrètement réalisées (hausse de 10 000\$ par mesure peut-être) que pour le soutien du comité et des partenaires de la mesure.
2. Pour ce qui est du soutien de la mesure, nous croyons qu'il serait important d'affecter un montant plus important pour les frais d'activités jeunes, plutôt que le financement actuel qui est principalement affecté aux ressources humaines. Les jeunes pourraient ainsi expérimenter la gestion d'un budget d'activités et cela permettrait de soutenir des rencontres les impliquant, etc.
3. Offrir un soutien financier à certaines actions ou acteurs qui viennent en soutien aux démarches permettant d'assurer le succès de celles-ci.

La sélection des projets

Le processus de sélection des projets s'est modifié et amélioré au cours des 3 ans. Par le comité des partenaires, nous avons pu y apporter certaines modifications.

À ce titre, nous saluons la modification d'un des critères de sélection du projet, car cela ne permettait pas à de nombreuses municipalités ou mairies de déposer un projet. Par exemple, la ville de Montréal, via ses différents quartiers, ne pouvait présenter de projets, car l'obligation d'avoir une lettre d'appui de la ville Centre demande beaucoup de mesures et de longs délais administratifs, rendant l'exercice impossible.

Recommandations :

1. Nous croyons que de se doter d'une grille claire et objective d'évaluation des projets est nécessaire avec des pointages sur les critères. Cela permettrait non seulement une sélection objective, mais faciliterait



aussi une entente et un consensus sur les projets retenus. Le processus de sélection présentement n'est pas encore aussi encadré et la diversité des points de vue ne facilite pas le processus de sélection.

2. Nous recommandons également d'inclure certains aspects dans la sélection, tels que l'inclusion de tous les jeunes (dont ceux non rejoints par les ressources habituelles) ainsi que l'inclusion de tous les partenaires jeunesse dans la démarche (écoles, maisons de jeunes, organismes jeunesse, services de loisirs, CJE, etc.). Que ces deux aspects soient ajoutés à la grille de sélection et maintenus dans le formulaire de présentation de demande.
3. Nous recommandons que la diversité des territoires au fil des ans soit un critère de sélection ainsi que l'équité dans les régions choisies.
4. Le processus derrière la démarche de demande et l'adhésion de la communauté devrait également être un critère d'évaluation et de sélection des projets.
5. Conserver la modification d'un des critères de sélection du projet, permettant l'appui de la mairie, plutôt que de la ville Centre obligatoire. Par exemple, la ville de Montréal et ses différents quartiers ne pouvaient présenter de projets, car l'obligation d'avoir une lettre d'appui de la ville Centre demande beaucoup de mesures et de longs délais administratifs, rendant l'exercice impossible. La population sur l'Île âgée de 15 à 29 ans représente plus de 438 000 jeunes.

Les projets locaux

Nous avons constaté le grand engouement de l'appel de projets locaux tant chez nos organismes membres qu'au niveau de différents acteurs jeunesse et municipaux. Le nombre de formulaires de demande reçus témoigne de l'attrait de cette démarche.

Nous avons appris que le traitement d'un aussi grand volume de demandes de soutien et l'évaluation de celles-ci ont nécessité un investissement en temps de la part de l'équipe du SAJ qui n'avait ni les ressources humaines disponibles ni le temps nécessaire pour l'analyse d'un si grand nombre de demandes.

Au ROCAJQ nous croyons que cet appel de projets permet de réaliser des démarches impliquant différents partenaires et surtout les jeunes dans leurs communautés, si jamais la municipalité et les MRC ne peuvent ou ne veulent porter la démarche.

Recommandations :

1. Poursuivre l'appel de projets local, car cela répond à un très grand intérêt et besoin dans les communautés.
2. Accorder du soutien au SAJ et, au besoin, aux partenaires pour la sélection et l'évaluation de ces projets.
3. La réalisation de projets locaux permet également l'atteinte des objectifs visés par cette stratégie et recommandons de reconnaître l'expertise des organismes communautaires autonomes et leurs partenaires dans la réalisation de celle-ci.



Conclusion

Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) et ses membres sont fiers de participer à cette consultation sur le prochain Plan d'action jeunesse.

Nous considérons que, dans cet exercice important, les grands oubliés restent les jeunes aux parcours de vie différenciés. Discrets, ces jeunes restent toujours dans l'ombre. C'est pourquoi nous avons évoqué, à travers chaque axe, l'encouragement et la mise en place de mesures concrètes pour donner une égalité des chances à tous les jeunes et leur donner la voix et le rôle qui leur reviennent, non seulement dans la Politique jeunesse, mais aussi dans la société.

Ces jeunes sont souvent ceux qui demeurent dans leur région et municipalité natale. C'est la raison pourquoi nous espérons et recommandons que ces derniers soient inclus dans chacune des démarches des municipalités et MRC. Le Québec ne peut se permettre d'avoir un taux de NEEF (182 500) si important.

Convaincus du rôle essentiel que les organismes communautaires autonomes occupent dans la société en tant que partenaires auprès de la jeunesse, le ROCAJQ et ses organismes communautaires membres désirent continuer de collaborer avec le gouvernement afin que ses actions prennent en compte la diversité des besoins des jeunes, puisqu'il demeure fondamental que ces derniers se sentent enfin inclus dans la société.



Annexe 1- Liste des membres par région



Montréal (25)

1. Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)
2. À 2 mains/Head and hands Inc.
3. AlterHéros
4. Anonyme (l')
5. Antre-Jeunes de Mercier-Est (l')
6. Art'hum
7. Association des juristes progressistes
8. Association sportive et communautaire de Centre-Sud
9. Bureau de consultation jeunesse (BCJ)
10. C.A.R.E. Jeunesse
11. Centre communautaire Bon courage de la Place Benoit
12. Centre d'aide à la réussite scolaire (CARD)
13. Centre des arts de la scène les Muses
14. Centre des jeunes l'Escale
15. Dans la rue (sympathisant)
16. En marge 12-17
17. Enfants transgenres Canada
18. Entre-Maison Ahuntsic
19. Journal de la rue/Reflet de société (Café Graffiti)
20. La piaule : local de jeunes 12-17
21. Oxy-jeunes
22. Projet 10
23. Projet d'intervention auprès des mineurs.es prostitués.es (PIAMP)
24. Ressources jeunesse Saint-Laurent
25. Spectre de rue
26. Groupe d'intervention alternative par les pairs (GIAP)
27. Projet Harmonie

Québec (8)

28. Alternative jeunesse Mont-Sainte-Anne
29. Centre Multi-Services Café le Complice
30. Centre Jacques-Cartier
31. Maison Marie-Frédéric
32. Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ)
33. RAP Jeunesse
34. TRAIC Jeunesse
35. INTERaXions

Montérégie (8)

36. Atelier 19
37. Auberge du cœur le Baluchon
38. Centre d'intervention jeunesse des Maskoutains
39. Les Ateliers Transition
40. Macadam Sud
41. Satellite
42. Grands Frères Grandes sœurs Montérégie
43. La Boite à Lettres (BàL)
44. Horizon Soleil

Saguenay-Lac-Saint-Jean (5)

45. Adolescents et vie de Quartier de Chicoutimi
46. Café jeunesse « Kahpe uassats » Mashteuiatsh
47. Centre du Lac Pouce
48. Comité du travail de rue d'Alma
49. Service du travail de rue de Chicoutimi
50. Café jeunesse de Chicoutimi
51. Toxic Actions

Laval (3)

52. Diapason Jeunesse
53. Oasis, Unité d'intervention Mobile
54. Travail de rue de l'Île de Laval (TRIL)

Lanaudière (3)

55. Annexe à Rolland (l')
56. Association pour les jeunes de la rue de Joliette (AJRJ)
57. Original tatoué (l')

Chaudière-Appalaches (3)

58. Alliance Jeunesse
59. Centre aide et prévention jeunesse
60. Réseaux d'entraide des Appalaches

Mauricie (2)

61. Grands frères Grandes sœurs Trois-Rivières
62. Comité pour la défense des droits sociaux

Bas-Saint-Laurent (1)

63. Je raccroche



Annexe 2 : Portrait et situation des jeunes que nous rejoignons

Les organismes membres du ROCAJQ travaillent tant en prévention, en intervention qu'en post-intervention, c'est donc dire que les jeunes qui les fréquentent ont des profils très diversifiés. Vous constaterez dans ce mémoire que le ROCAJQ décrit les jeunes qu'il rejoint, à travers l'action de ses organismes membres, comme des jeunes aux parcours de vie différenciés.

Il est important, ici, de spécifier que les jeunes aux parcours de vie différenciés ne sont pas uniquement issus des familles dysfonctionnelles, en difficulté ou défavorisées et que leurs besoins requièrent un accompagnement soit sur du long terme soit d'une façon plus ponctuelle. Vous constaterez que nous utilisons davantage la terminologie d'accompagnement que de services, car celle-ci sous-entend que le jeune est au cœur de son cheminement et que nous ne leur offrons pas un service qu'il peut utiliser comme un élément de consommation.

Nous avons utilisé les descriptions des différents jeunes que nous rejoignons en nous basant sur les travaux de Sophie Aubry dans sa recherche intitulée *Jeunes à risques*³. Sa description des jeunes de la rue, des jeunes marginaux, des jeunes décrocheurs, des jeunes désengagés et des jeunes en situation de précarité est un portrait juste de ceux que nous représentons dans ce mémoire.

Enfin, pour bien compléter le descriptif des jeunes qui fréquentent nos organismes, nous devons ajouter les jeunes avec des besoins d'accompagnement ponctuels.

Jeunes de la rue

L'expression « jeunes de la rue » est apparue pour la première fois après la Seconde Guerre mondiale et désignait la situation des enfants de la rue, observée jusqu'alors dans les pays du tiers monde. Au Québec, on commence à entendre parler des « jeunes de la rue » au début des années 1980, au moment où la crise financière bouleverse l'économie du pays. Jusqu'à présent, aucun(e) chercheur(e) en sociologie ne prétend détenir une définition précise des jeunes de la rue et aucun consensus n'a été établi. Cependant, plusieurs hypothèses ont été soulevées et aident à avoir une meilleure compréhension de ce phénomène. McCullagh et Greco (1990) présentent une définition qui tient compte des différents contextes et caractéristiques relatifs au départ des jeunes de leur milieu d'origine vers la rue. Dans leurs écrits, ils retracent nombre de parcours, différents les uns des autres, ayant pu influencer les jeunes à quitter le foyer familial. Par ailleurs, ils expliquent que malgré ces différences, la plupart partagent une dynamique familiale commune et choisissent souvent la vie de rue par contrainte, dans le but de se réaliser. Cet aspect est traité dans les recherches de Caputo (1994) qui suggère que l'espace de la rue est utilisé par les jeunes comme lieu d'expérimentations, ce qui leur permet de s'insérer dans la société par la marge et de trouver ainsi une famille composée de pairs.

³Aubry, Sophie. *Jeunes à risque*, Montréal, 2012, p.95, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

En Amérique du Nord, [...] les jeunes de la rue sont considéré(e)s comme étant exposé(e)s à des risques spécifiques, statistiquement identifiables, qui appellent une intervention particulière, notamment en termes de prévention. [...] Plusieurs chercheur(e)s illustrent la situation des jeunes de la rue en insistant sur leurs comportements déviants. Les travaux de Lucchini (1996) s'opposent à cette pensée et traitent des enfants de la rue en Amérique latine en les présentant comme des acteurs et des actrices réagissant directement à leur environnement. Selon Lucchini (1996), ils ou elles doivent apprendre à développer des stratégies de survie pour s'adapter au mode de vie de la rue ; c'est ainsi qu'ils ou qu'elles deviennent des acteurs ou actrices.

Dans les années 1990, d'autres chercheur(e)s se sont intéressé(e)s au phénomène des jeunes de la rue au Québec, en adoptant le point de vue des jeunes et en observant leur démarche. Les travaux de Bellot (2001) démontrent qu'à Montréal, les jeunes expérimentent le monde de la rue dans une perspective de quête de sens visant à acquérir une autonomie. Selon Bellot (2001), cette quête de sens se construit autour de la recherche d'une orientation, d'une signification de l'existence, mais aussi de la sensation d'être quelqu'un, de devenir quelqu'un. Dans les écrits de Parazelli (2002), la rue est décrite comme un espace transitionnel. Les expériences sociales des jeunes montréalais(es) de la rue se rejoindraient en une référence commune : l'espace de la rue en tant que point de repère central à partir duquel s'organisent des pratiques précaires de recomposition ou d'expérimentation identitaire. Lorsque le lien se fragilise, l'appropriation de l'espace devient alors une étape d'ancrage élémentaire à la réalisation de soi.

[...] les jeunes de la rue sont défini(e)s en tenant compte de la réalité des rues telle qu'ils ou qu'elles la vivent, tout en faisant état des problèmes d'ordre social et de santé auxquels ils ou elles sont confronté(e)s. [...] [C'est une] population âgée entre 12 et 30 ans qui habite, fréquente ou transite dans le centre-ville et sa périphérie ; qui a un mode de vie lié à l'espace public utilisé comme habitat ou lieu d'activités économiques ou espace de socialisation ; qui présente des conditions de vie difficiles telles que la pauvreté, la désaffiliation sociale, l'instabilité résidentielle, les problèmes de toxicomanie et de santé physique et mentale ; et enfin, qui subit une forte répression sociale et policière se traduisant par la judiciarisation. »⁴

Jeunes marginaux(ales)

La catégorisation de personnes que l'on nomme « marginales » a été établie par les institutions dominantes afin d'exercer un contrôle social. Pour Becker (1963/1985), un individu devient marginalisé lorsqu'il est perçu comme ayant transgressé des normes en vigueur dans la société. Il est associé à un type particulier d'individus ou alors il est perçu comme quelqu'un à qui on ne peut faire confiance pour vivre selon les normes sur lesquelles s'accorde le groupe. L'individu marginalisé n'a pas nécessairement transgressé des lois criminelles ; il peut être considéré marginal par rapport à des normes sociales relatives, notamment au mode de vie, au code

⁴ Aubry, Sophie. *Jeunes à risque. Chapitre 1 : Étude théorique : Jeunes de la rue*, Montréal, 2012, p.11, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

vestimentaire indépendamment des modes, à la politesse, au langage, etc. Par contre, il se peut que l'individu lui-même ne se sente pas étranger et n'accepte pas le jugement que les autres portent sur lui. Il peut alors estimer que les personnes qui le jugent marginal sont en fait des étrangers pour lui.

Dans nos sociétés, la jeunesse est perçue comme marginale. Cette situation n'est pas étonnante puisque ce sont les adultes qui déterminent les normes à respecter et d'après des critères qui leur sont propres. À l'opposé, si l'on inversait les rôles et que l'on demandait aux jeunes de définir de nouvelles normes en fonction de leurs besoins, ce sont sûrement les adultes qui seraient considérés marginaux(ales). L'auteur Mead (1970) explique ce fossé des générations par le fait que les jeunes, au lieu de se référer à leurs parents et à leurs grands-parents pour des modèles de comportement et de conduite, se réfèrent plutôt à leurs pairs. Dans nos sociétés, très peu de place est accordée aux jeunes et cette donne peut être observée notamment sur le marché du travail où l'on remarque beaucoup de difficultés d'intégration chez les jeunes. À ce sujet, Lamontagne et coll. (1987) affirment que quiconque ne peut s'insérer dans le système actuel de production est marginalisé, système qui exclut de plus en plus de gens. D'après Barel (1982), la participation à la production est souvent reliée à la participation au pouvoir : « Tout se passe comme si l'individu ou le groupe devenait un objet social passif dès lors qu'il se situe à la périphérie ou hors de la sphère productive. » Les jeunes défini(e)s comme marginaux(ales) possèdent des difficultés à s'intégrer dans le système préétabli dominant et sur le marché du travail. Ils doivent donc apprendre à jongler avec l'instabilité et la précarité, ce qui est sûrement en lien avec la remise en cause des valeurs de la société d'adultes qu'ils ou qu'elles rejettent en adoptant un mode de vie moins axé sur le travail.⁵

Jeunes décrocheur (euse)s

L'auteur Janosz (2000) a repéré quatre groupes prédominants de jeunes décrocheur(euse)s potentiel(e)s :

- 1- Décrocheur(euse)s discret(e)s : ils ou elles aiment l'école, sont engagé(e)s, ne présentent aucun problème comportemental et ont un rendement scolaire un peu faible. (40 %)
- 2- Décrocheur(euse)s inadapté(e)s : ils ou elles ont des échecs scolaires, des problèmes comportementaux, sont délinquant(e)s et proviennent de familles difficiles. (40 %)
- 3- Décrocheur(euse)s désengagé(e)s : ils ou elles ne présentent pas de problèmes de comportement, ont des notes dans la moyenne, mais sont très désengagé(e)s face à leur scolarisation. (10 %)

⁵ Aubry, Sophie. *Jeunes à risque. Chapitre 1 : Étude théorique Jeunes marginaux (ales)*, Montréal, 2012, p.12, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf



- 4- *Décrocheur(euse)s sous-performant(e)s : ils ou elles sont en situation d'échec scolaire, sont désengagé(e)s face à leur scolarisation. Ils ou elles présentent des troubles d'apprentissage, mais aucun trouble de comportement. (10 %)*

La définition qui semble la plus fréquemment utilisée au sujet des jeunes décrocheur(e)s provient du ministère de l'Éducation du Québec : « L'élève est inscrit au secteur des jeunes au début de l'année scolaire, ne l'est plus l'année suivante, n'est pas titulaire d'un diplôme d'études secondaires et réside toujours au Québec l'année suivante. Les départs liés à des phénomènes extrascolaires (mortalité et départ du Québec) ne sont pas inclus. » (MEQ, 1991)⁶.

Jeunes désengagé(e)s

Les « jeunes désengagé(e)s » : leurs caractéristiques communes sont d'avoir quitté l'école avant l'obtention d'un diplôme, d'être passé(e)s par différents programmes et mesures d'aide à l'insertion et de n'avoir jamais réussi à mettre en place un projet professionnel. Le terme a ensuite été repris par Vultur (2004) dans une enquête réalisée sur le rapport des jeunes (âgé(e)s entre 18 et 30 ans) aux programmes et aux mesures d'aide à l'insertion. [...] Parmi les participant(e)s, certain(e)s ne détenaient aucun diplôme, tandis que d'autres avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires et avaient commencé des études collégiales sans les avoir terminées. [...] Vultur (2004) utilise la notion de « jeunes désengagé(e)s » pour nommer une population de jeunes caractérisée par l'abandon des études et l'absence de qualifications en termes de diplôme escompté, par un appel récurrent à des dispositifs particuliers d'insertion et par des difficultés répétées d'insertion professionnelle.

La grande majorité des « jeunes désengagé(e)s » a eu un parcours familial jalonné de difficultés de toutes sortes. Les « jeunes désengagé(e)s » ont de la difficulté à faire un choix professionnel, ce qui expliquerait leur tendance à repousser toute forme d'engagement stable sur le marché du travail ou au niveau scolaire. L'impossibilité de conserver un emploi est notamment causée par des difficultés d'adaptation à certaines règles du travail (respect des horaires et de consignes, exécution des tâches). [...] Leurs aspirations professionnelles ne sont pas définies, et seule l'expérimentation de situations de travail variées leur permet de les mettre provisoirement au jour. Leur perception du diplôme est également négative. Ils valorisent beaucoup plus l'expérience et le savoir-faire. C'est ainsi que se caractérisent les « jeunes désengagé(e)s ».⁷

⁶ Aubry, Sophie. *Jeunes à risque. Chapitre 1 : Étude théorique : Jeunes décrocheur (euse)s*, Montréal, 2012, p.14, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

⁷ Aubry, Sophie. *Jeunes à risque. Chapitre 1 : Étude théorique : Jeunes désengagés*, Montréal, 2012, p.13, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

Jeunes en situation de précarité

La jeunesse d'aujourd'hui doit faire face à de nouveaux défis. Les changements qui se sont produits récemment sur le marché du travail ont créé une grande précarité de l'emploi ; les jeunes ont été les plus touché(e)s par cette situation. [...]Le passage à l'âge adulte semble dorénavant associé au devoir de composer avec l'incertitude et l'instabilité. Il est vrai qu'une proportion importante de jeunes amorcent aujourd'hui leur vie d'adulte sur un mode précaire, mais ce n'est pas le cas de tous. Dès lors, il paraît important de définir qui sont ces jeunes vivant dans des conditions de précarité financière. La définition adoptée provient des travaux de différents chercheur(e)s dont Gauthier, Hamel, Molgat, Trottier, Turcotte et Vultur (2002) et fait référence à des jeunes qui ne sont pas parvenu(e)s à se stabiliser sur le marché du travail. Il leur est difficile de subvenir entièrement à leurs besoins, de maintenir leur autonomie financière et de former des projets de vie réalisables, du moins à court terme. Selon René (1993), ces jeunes sont, d'une certaine manière, refoulé(e)s dans un entre-deux, à la fois ni véritablement intégré(e)s, ni totalement exclus(es). Coincé(e)s dans cet espace précaire, certain(e)s auront recours aux services des organismes en vue de satisfaire des besoins matériels, affectifs et de soutien, en raison de leur condition. L'enquête de Robert et de Pelland (2007) sur le rapport au travail salarié révèle que les jeunes vivant en situation de précarité désirent obtenir un emploi stable qu'ils ou qu'elles aimeront. Ils ou elles sont conscients des obstacles et des limites de leur insertion sociale puisqu'ils ou elles mentionnent que le travail permanent et à temps plein se fait rare, que leur scolarisation est déficiente et qu'ils ou qu'elles ne peuvent compter que sur eux-mêmes ou elles-mêmes. La plupart du temps, ils ou elles ne choisissent pas un travail à cause de ses qualités intrinsèques ni en fonction du niveau de rémunération.

Ils ou elles sont plutôt enclin(e)s à accepter n'importe quel travail, à n'importe quelles conditions (Robert et Pelland, 2007). La plupart des jeunes en situation de précarité aspirent tous et toutes à développer une appartenance sociale par le biais de l'insertion professionnelle. Le travail représente une valeur centrale ; ils ou elles le perçoivent comme une expérience où il est possible de se réaliser, à condition qu'il soit intéressant.⁸

Jeunes avec besoins d'accompagnement ponctuel

Certains jeunes qui fréquentent nos organismes sont issus de familles ou de milieux d'appartenance qui répondent à leurs besoins généraux. Ils ne sont pas dans une situation de précarité économique. Ils fréquentent les organismes soit pour socialiser avec leurs pairs, soit pour trouver une écoute auprès des intervenants. Les difficultés qu'ils rencontrent sont ponctuelles.

⁸ Aubry, Sophie. *Jeunes à risque. Chapitre 1 : Étude théorique : Jeunes en situation de précarité*, Montréal, 2012, p.14, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf